

Paris, le 26 août 2013

**À l'attention de M. le Président de la région Île de France**  
Conseil régional d'Île-de-France  
33 rue Barbet de Jouy 75007 Paris

**Objet : préavis de grève du 3 au 9 septembre 2013**

Monsieur le Président de la région Île de France,

Sud Éducation a l'honneur de déposer auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, **un** préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de l'Académie de Paris relevant de la région Île de France pour **des arrêts de travail d'une heure à vingt-quatre heures\* 3 au 9 septembre 2013.**

**Ils entendent manifester contre les sureffectifs , le manque de personnel, les conditions de travail qui se détériorent et réclament des postes.**

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre attachement au service public.

Le Secrétaire Général de SUD-Éducation Paris

Aurélien Boudon

*\* « en ce qui concerne le décompte du temps de service non fait, la jurisprudence considère qu'en l'absence de règles législatives propres à la fonction publique territoriale la retenue sur la rémunération doit être strictement proportionnelle à la durée du service non fait » (CAA de Nancy, 31 mai 2001, département de la Moselle)*